



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Elections municipales

Question écrite n° 7641

Texte de la question

M Jean-Marie Demange attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur les difficultés que peuvent rencontrer des têtes de listes aux futures élections municipales de mars 1989 dans certaines petites communes, notamment où ont eu lieu des recensements, qui pourraient avoir comme conséquences de modifier le nombre de colistiers. Un décret doit être pris au cours du 1er trimestre 1989. Il lui demande s'il ne serait pas souhaitable que ce décret paraisse dans les meilleurs délais afin de favoriser la composition des listes.

Texte de la réponse

Reponse. - L'arrêté interministeriel authentifiant les résultats des recensements complémentaires de la population réalisés dans certaines communes dans le courant de l'année 1988 a été publié au Journal officiel date du 31 décembre 1988, pages 16781 et suivantes.

Données clés

Auteur : [M. Demange Jean-Marie](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7641

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 1989, page 18